



*Projet
d'établissement
de la
Halte-garderie
itinérante
« Bébébus »*

*Mise en application effective au 1 septembre 2018 -
dernières modifications apportées au 1^{er} janvier 2023*

Projet d'accueil

I. Présentation de la halte-garderie itinérante	4
1. Les décrets régissant cet accueil :	4
2. Fonctionnement de la structure :	4
3. Type d'accueil :	5
4. Finalité :	5
II. L'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap	6
1. Définition du handicap.....	6
2. Définition du PAI.....	7
3. L'accueil d'un enfant porteur de handicap dans notre quotidien.....	7
III. Les valeurs de l'équipe	9
IV. Composition et rôles des membres de l'équipe	10
1. Composition	10
2. Rôle de chacun dans la structure.....	10
A. La directrice	10
B. Les auxiliaires de puériculture.....	11
C. L'agent social d'animation	12
3. Le travail d'équipe (réunion, entretiens...).....	13
A. Les réunions d'équipe	13
B. Les entretiens individuels	13
C. Les séances d'analyse de la pratique professionnelle	14

Projet éducatif et pédagogique

I. L'accueil au quotidien	15
1. L'adaptation et la séparation.....	15
A. L'adaptation	15
B. La séparation	18
2. Accueil/ arrivée - Départs : transmissions au quotidien.....	19
A. L'accueil	19
B. Le départ	20
C. Organisation concrète des arrivées et départs	20
D. Les moments de transmission	20
3. Temps du repas et du goûter.....	22
A. Repas.....	22
B. La « collation »	25
C. Le goûter	25

D. Les goûters d'anniversaire	26
4. Les temps de siestes et repos.....	26
5. Les changes et l'acquisition de la propreté.....	28
A. Le change	28
B. L'acquisition de la propreté	29
6. Hygiène et santé.....	31
7. Moments de jeux, activités.....	32
8. Aménagement de l'espace	35
9. Rangement et remise en ordre	36
A. Le rangement	36
B. La remise en ordre	37
II. La place des parents dans la structure	38
1. Participation et intégration des familles à la vie de la structure	38
2. Les manifestations festives.....	39
III. Intervenants et activités extérieures	40
1. Les intervenants extérieurs	40
2. Les activités sur l'extérieur.....	40
IV. La communication gestuelle associée à la parole au Bébibus	42
V. L'évaluation du projet éducatif et pédagogique.....	44
 Projet social	
I. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné	45
II. Les lieux d'accueil.....	46
1. Caractéristiques géographiques démographiques et socio-économiques.....	46
A. Leyrieu	46
B. Saint Romain de Jalionas	47
C. Optevoz	48
D. Hières sur Amby	49
2. Offre de service aux familles	50
A. Leyrieu	50
B. Saint Romain de Jalionas	50
C. Optevoz	51
D. Hières sur Amby	51
III. Sensibilisation à l'environnement et au développement durable	51

Le projet éducatif et pédagogique c'est quoi ?

Définition :

- Il s'agit d'un document interne, écrit et réfléchi en collaboration avec les différents professionnels constituant l'équipe
- Il fixe l'organisation, les objectifs et les moyens que nous nous donnons
- Il assure une cohérence d'équipe avec des bases de travail communes
- Il définit le fonctionnement, les pratiques, les valeurs et les méthodes communes à l'équipe
- Il doit être réévalué régulièrement
- Répond aux dispositions légales du décret d'Août 2000

Objectifs d'un PEP

- Améliorer la qualité d'accueil et l'accompagnement des familles et des enfants pour leur assurer un accueil sécurisant
- Fixer un cadre de travail au quotidien pour assurer une cohésion et une cohérence d'équipe
- Mener une réflexion en équipe sur : son travail, ses pratiques, ses difficultés pour une mise en commun pour permettre une remise en question et une évolution des pratiques
- Avoir en tête l'intérêt de l'enfant et le maintenir au cœur du projet
- Pourvoir s'appuyer dessus pour échanger sur nos pratiques auprès des parents

Le projet d'accueil

I. Présentation de la halte-garderie itinérante

La halte-garderie itinérante est un établissement d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, c'est un service de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

1. Les décrets régissant cet accueil :

La halte-garderie itinérante fonctionne conformément aux :

- Décret du 1er Août 2000
- Décret du 23 décembre 2006
- Décret du 20 février 2007
- Décret 2010-613 du 7 juin 2010 (art 12)
- Code de l'Action Sociale et des Familles - Article L214-7 modifié par la loi 2014-873 du 04 Août 2014 - Art 30
- C 2014 -009 réaffirme les 5 grands objectifs PSU (annule et remplace la LC 2011 - 105)
- Guide ministériel DGCS Les établissements d'accueil du jeune enfant - avril 2017
- C 2019 - 005 Barème national des participations familiales (annule et remplace la partie 2 de la C 2014 - 009)
- C 2020 Bonus "inclusion handicap" (annule et remplace la C 2018 - 002 relative au bonus handicap)
- Dispositions du règlement de fonctionnement de la structure

2. Fonctionnement de la structure :

La halte-garderie itinérante accueille les enfants dans des salles polyvalentes mises à disposition par des communes membres de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Elle est présente les lundis sur Leyrieu, les mardis sur Saint-Romain de Jalionas, les jeudis sur Optevoz et les vendredis sur Hières-sur-Amby.

L'effectif est de 15 enfants. L'agrément PMI autorise l'accueil d'enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans sur les communes de Leyrieu et Optevoz et de 15 mois à 5 ans révolus sur les communes de Saint-Romain de Jalionas et Hières-sur-Amby. Une place est réservée à l'accueil d'urgence. La structure est ouverte de 9h00 à 16h30.

3. Type d'accueil :

L'accueil régulier : lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.

L'accueil occasionnel : concerne la fréquentation de l'enfant inscrit pour lequel la famille a sollicité un accueil ponctuel ou bien également pour les enfants qui souhaitent venir une journée ou demi-journées supplémentaires en plus de leur jour fixes tant qu'il y a de la place disponible.

L'accueil d'urgence : concerne un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et dont la famille est confrontée à des difficultés ponctuelles,

4. Finalité :

La halte-garderie itinérante permet de répondre aux besoins des parents qui travaillent ou qui désirent se libérer un moment (course, détente, travail à temps partiel, ...). Elle apporte une aide aux parents afin qu'ils puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, ils pourront y trouver un lieu d'écoute et d'échange.

C'est aussi un espace de jeux où l'enfant vivra en douceur ses premières expériences de la collectivité. L'équipe est là pour répondre aux besoins d'éveil, de communication et de socialisation de l'enfant.

De par sa spécificité, elle permet à des villes/villages qui n'ont pas forcément de lieu d'accueil collectif de proposer une offre d'accueil en faveur des jeunes enfants afin de lutter contre les inégalités.

II. L'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap

1. Définition du handicap

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 définit la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La classification des handicaps est établie à l'aide de 5 catégories, cette classification n'est ni officielle, ni figée :

Le handicap moteur

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.
Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

Le handicap sensoriel

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel.

- Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle
Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...
- Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.
Exemple : surdité

Le handicap mental

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant

automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Le handicap psychique

Souvent la conséquence ou les séquelles d'une maladie mentale sur les facultés d'intégration sociale d'une personne. Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques, ...

Le handicap cognitif

Seules certaines fonctions cognitives sont touchées, n'entraînant pas forcément une réduction globale du niveau intellectuel. *C'est par exemple le cas des troubles DYS (dyslexie, dyspraxie etc...).*

2. Définition du PAI

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin référent.

3. L'accueil d'un enfant porteur de handicap dans notre quotidien

Objectifs que l'on se fixe pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap

- Intégrer l'enfant et sa famille à la vie collective
- Répondre à ses besoins d'enfant et ceux spécifiques à son handicap
- Soutenir la famille dans sa fonction parentale

- Ne pas porter de jugements,

Lorsque le handicap n'est pas reconnu, les parents ne sont pas toujours prêts à parler des difficultés de leurs enfants, il est important de ne pas être dans la toute-puissance mais plutôt apporter nos observations pour que la réflexion vienne des parents eux-mêmes.

Les actions mises en œuvre pour son accueil

Avant son arrivée

Fixer une rencontre avec la famille pour évaluer les besoins de la famille et notre capacité de prise en charge, questionner les parents sur un éventuel traitement, l'autonomie de l'enfant, le suivi éventuel.

Pendre contact avec le CAMPS s'il y a un suivi et avec l'accord des parents.

Informers le médecin référent de la situation pour qu'il juge de la mise en place ou non d'un PAI.

La directrice s'informe sur la maladie, le handicap pour transmettre le maximum d'information à l'équipe pour favoriser une bonne prise en charge.

Actions mises en place au cours de son accueil

La procédure d'accueil reste la même, nous accueillons avant tout un enfant et non un handicap, l'enfant n'a pas à ressentir la différence.

Mise en place d'un outil de suivi où l'on notera les progrès de l'enfant, nos observations. Cet outil nous permettra de faire du lien avec les autres intervenants (CAMPS, école...).

Il faudra prendre en compte le type d'handicap avant d'envisager une modification de l'aménagement de l'espace. Mais, quoi qu'il en soit, notre espace devra être sécurisé et sécurisant, nous ferons appel à l'utilisation de matériel spécifique, fourni par les parents, si besoin.

Les limites

Le manque de formation pour le personnel aux différentes méthodes de communication notamment pour l'accueil d'enfants porteur de TSA (troubles du spectre de l'autisme) mais aussi la prise en charge d'un traitement lourd...

Handicap moteur : environnement pas adapté aux normes donc impossible, par exemple, d'accueillir un enfant en fauteuil sur certains de nos sites

III. Les valeurs de l'équipe

Le respect :

- Respecter l'enfant et sa famille.
- Ne pas porter de jugement.
- Respecter les croyances, les situations familiales.
- Respecter la place des parents, ce sont eux qui en premier lieu éduquent leur enfant.
- Ne pas placer le parent en position d'infériorité sous prétexte que le professionnel possède des savoirs.

La bienveillance :

- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Écouter, observer, verbaliser.
- Veiller au bien-être de l'enfant pour favoriser son développement et son autonomie.
- Respecter le rythme de l'enfant, son évolution, sa personnalité.

Favoriser les temps d'échange :

- Communiquer, écouter, prendre le temps d'établir une relation de confiance avec la famille et l'enfant.
- Être vigilant lors du temps de transmission pour favoriser une continuité entre la structure et le domicile de l'enfant.
- Faire connaître les valeurs éducatives de l'équipe aux parents pour favoriser la relation de confiance.
- Favoriser les temps de rencontre avec l'autre, les échanges, où l'on apprend sur soi.

La cohésion d'équipe :

- Respecter le cadre de notre profession.
- Être vigilant sur nos attitudes, être organisés.
- Respecter le secret professionnel.

- Utiliser les compétences de chacun pour les mettre au service de l'enfant et de ses parents.
- Respecter le travail de chacun, ne pas porter de jugement.
- Communiquer ensemble sur le quotidien, ses questionnements, ses difficultés.
- Participer activement aux réunions d'équipe.
- Se montrer solidaire.

IV. Composition et rôles des membres de l'équipe

1. Composition

1 directrice éducatrice spécialisée

3 auxiliaires de puériculture

1 agent social d'animation

2. Rôle de chacun dans la structure

A. La directrice

Tâches en lien avec la gestion et l'administration de la structure

- Gère les aspects financiers de la structure (budgets, encaissements, facturations, PSU,...)
- Participe à l'élaboration des bilans CEJ
- Élabore des procédures, conçoit, suit et évalue le projet d'établissement, règlement de fonctionnement et protocoles divers
- S'occupe des admissions/inscriptions (dossiers, contrats, recueil pièces justificatives...)
- Gère la gestion des places et les plannings des enfants
- Est en relation avec l'ensemble des partenaires extérieurs (CAF, PMI, écoles...)

- Veille au respect du règlement intérieur et s'assure des bonnes conditions d'accueil des enfants
- Veille au respect de l'agrément : nombre d'enfants par agent, normes de sécurité...
- Gère et encadre l'équipe, impulse une dynamique, créer une cohésion, gestion des absences ou conflits éventuels.
- Organise et anime les réunions d'équipes
- Élabore les plannings divers nécessaires à la structure
- Reste disponible et à l'écoute des besoins de chacun et veille à valoriser leur rôle
- Organise les formations et les séances d'analyse de la pratique
- Gère les demandes de stages, signature de convention, organisation de planning et suivi en lien avec le référent de stage

Tâches relevant de la fonction d'éducatrice sur le terrain

- Accompagne l'équipe dans l'organisation d'activités adaptées aux besoins des enfants
- Veille au respect du projet éducatif et pédagogique élaboré en équipe
- Accueille et accompagne les familles et les enfants accueillis en restant à leur écoute
- Participe à la prise en charge quotidienne de l'enfant (soin, repas, observation...)

B. Les auxiliaires de puériculture

Sous la responsabilité de la directrice et en collaboration avec les autres membres de l'équipe l'auxiliaire de puériculture intervient à la fois auprès des parents et des enfants. De par sa formation, il est un référent pour l'équipe en termes de soin (hygiène, change, mouchage...).

Auprès des parents :

- Participe à l'adaptation des enfants
- Échange et écoute bienveillante auprès des parents sur les besoins de leur enfant, leur questionnement, inquiétude
- Effectue les transmissions sur le déroulement de la journée de l'enfant

- Peut, lors de moments d'échange, donner des conseils aux parents toujours avec bienveillance et sans jugement

Auprès de l'enfant :

- Identifie les besoins de l'enfant et les actes qui en découlent (repas, sommeil, changes...)
- Accompagne l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne (repas, alimentation, habillage...)
- Propose et organise des activités adaptées aux besoins de l'enfant et de ses envies
- Est référent en cas de traitement à administrer à l'enfant et peut être amené à aider à la prise de traitement pour un enfant en suivant les instructions de l'ordonnance s'il estime qu'il a les connaissances nécessaires pour le faire
- Observe l'enfant dans son développement et son évolution et repère les éventuels retards d'acquisition pour en échanger en équipe
- Participe à l'entretien des jouets et des locaux (désinfection, entretien du linge,...)
- Mène une réflexion sur l'aménagement de l'espace et veille à renouveler si nécessaire les jeux à disposition de l'enfant

L'auxiliaire de puériculture peut être amené à encadrer un stagiaire et réaliser, le cas échéant, des bilans de stage.

C. L'agent social d'animation

L'agent social d'animation complète la mi-temps d'une auxiliaire de puériculture à hauteur de 50%,

Il :

- Participe à la prise en charge global de l'enfant (repas, change, activités, ...)
- Contribue à l'entretien des locaux et des jouets (désinfections, rangement, ...)
- Observe les enfants et les accompagne dans leur quotidien
- Accueille et accompagne les parents notamment lors des transmissions
- Propose et anime des activités variées et adaptées aux besoins de l'enfant

3. Le travail d'équipe (réunion, entretiens...)

Le travail d'équipe est essentiel pour garantir les meilleures conditions d'accueil possible pour les familles et les enfants accueillis et cela implique un respect et une reconnaissance des rôles et du travail de chacun.

Pour cela des réunions, formations et entretiens individuels sont organisés pour garantir une cohésion d'équipe.

A. Les réunions d'équipe

Ces réunions ont lieu tous les mercredis matins. Elles nous permettent d'organiser les activités, d'aborder des situations, certains points d'organisation mais également de pouvoir faire du lien entre nous pour maintenir une communication efficace au sein de l'équipe.

Elles sont également l'occasion de travailler sur le projet éducatif et pédagogique, l'écrire, l'évaluer, le repenser.

Ces moments permettent à l'ensemble de l'équipe de s'exprimer librement et de manière individuelle enfin de favoriser l'élaboration d'une pensée commune.

B. Les entretiens individuels

Ils sont organisés par la directrice de l'établissement avec chacun des agents de manière individuelle au minimum une fois par an.

Ils ont pour but de faire le point de manière individuelle sur les aspects du travail, les difficultés rencontrées, les points à développer ou améliorer, les projets, formations souhaitées et de définir les objectifs de l'année pour l'agent.

C'est un moment d'échange où l'agent doit se sentir reconnu dans son travail et où la directrice veille à valoriser les atouts de chacun ainsi que les complémentarités à utiliser.

C. Les séances d'analyse de la pratique professionnelle

Animées par un intervenant extérieur, psychologue clinicien de formation, le groupe d'analyse de la pratique est un espace d'écoute, d'entraide et de prise de recul. C'est un moment où l'on met en commun des situations sur lesquelles les participants souhaitent réfléchir.

Ces séances permettent de prendre du recul, construire, verbaliser, questionner sa pratique, élaborer des pistes d'actions et vise à améliorer le positionnement professionnel et développer les capacités de chacun.

Les séances ont lieu environ toutes les 6 semaines, les mercredis matin, durant 1h30.

Le projet éducatif et pédagogique

I. L'accueil au quotidien

1. L'adaptation et la séparation

Lorsque l'enfant arrive dans la structure, pour beaucoup il va s'agir de leur première séparation avec leurs parents, il va y avoir une rupture du lien physique de manière temporaire. La séparation implique de ne plus voir l'autre et peut engendrer un sentiment d'insécurité, de perte de repères mais c'est aussi permettre à l'enfant de prendre conscience qu'il est un être à part entière.

Pour faire en sorte de permettre à l'enfant de se séparer dans les meilleures conditions, nous allons mettre en place un temps d'adaptation afin d'aider parents et enfant à prendre leurs marques dans un nouveau lieu avec de nouvelles habitudes. Ce temps est nécessaire à chaque enfant pour faciliter son intégration progressive dans la structure, c'est un moment où l'on construit une confiance réciproque nécessaire à la sécurité affective de l'enfant.

A. L'adaptation

Durant le temps d'adaptation que va-t-il se passer ?

1) Pour l'enfant

L'enfant va arriver dans un monde nouveau où il va découvrir un groupe, un lieu, de nouvelles personnes qui vont l'entourer.

L'adaptation est pour lui une période où il va investir un nouvel environnement avec des règles différentes de celles de la maison.

Il va aussi vivre des moments de séparation mais aussi de retrouvailles.

Il va falloir qu'il se construise des repères pour se sentir en sécurité.

C'est l'occasion aussi pour lui d'amorcer un début d'autonomie car il apprend à vivre quelque chose sans ses parents.

2) Pour les parents

C'est le moment où ils vont apprendre à connaître l'équipe et le fonctionnement de la structure.

C'est un temps où l'on va développer le lien de confiance avec l'équipe, ils vont confier leur enfant, s'en séparer parfois pour la première fois.

Durant les périodes d'adaptation, ils vont vivre des moments chargés en émotions passant par de l'appréhension pour certains ou de véritable sentiment d'angoisse voir de culpabilité pour d'autre. Mais, c'est aussi l'occasion pour eux de vivre des moments pour soi, sans leur enfant.

3) Pour les professionnels

L'adaptation est un temps primordial et nécessaire pour l'équipe, ce moment permet de construire une relation individualisée avec l'enfant en apprenant à connaître ses habitudes, sa famille, en partageant avec lui ses premiers jeux, premiers repas, premiers soins en structure collective. Les premiers échanges sont propices à l'instauration d'un climat d'échange, d'écoute et d'empathie auprès des parents et de l'enfant.

Concrètement, comment va se passer une adaptation ?

Il va y avoir dans un premier temps l'inscription de l'enfant auprès de la directrice avec un premier contact soit par téléphone soit directement sur place. Puis, l'accueil de l'enfant en structure avec une première heure d'adaptation qui est fixée et où le parent va être reçu avec l'enfant par un professionnel de l'équipe.

« Le référent » qui a échangé avec les parents va rapidement transmettre les informations aux autres membres de l'équipe afin de permettre à l'enfant d'aller vers qui il souhaite et aux membres de l'équipe de prendre en considération les échanges qu'il a eus avec le parent.

La durée :

L'adaptation comprend plusieurs phases, en fonction du rythme de l'enfant et des souhaits des parents.

Dans l'idéal :

- Une première heure où l'enfant va venir avec ses parents (où l'un des 2) le matin de 10h-11h car c'est le moment où nous sommes le plus disponible
- 1 heure seule de 9h30 à 10h30
- Avec le repas de 10h00-12h30
- La journée complète à partir de 9h30
- Puis journée avec les horaires souhaités par le parent

Durant cette période, il faudra s'assurer que le temps pourra se réduire en appelant les parents si l'enfant pleure sans pouvoir être calmé par le professionnel. Attention à quand même laisser le temps à l'enfant d'essayer de s'adapter avant d'appeler et donc faire preuve de patience et d'écoute.

Le rôle de la personne « référente »

Partie retravaillée le 14/09/2022

Une personne référente est nécessaire pour accompagner l'enfant et la famille, créer des repères stables. Pendant la première heure d'adaptation c'est le référent qui recueille les habitudes de l'enfant et passe petit à petit le relais à ses collègues. La personne référente ne devra pas hésiter à poser des questions sur l'enfant, repérer les difficultés pour en échanger, répondre aux questions des parents. Durant cette première rencontre, elle remplit une fiche d'adaptation pour informer l'équipe. Pour remplir cette fiche, le professionnel fera attention à tout d'abord commencé par un dialogue ouvert « parlez-moi de votre enfant » puis s'appuiera sur la fiche pour les éléments qui peuvent manquer et parlera ensuite du fonctionnement de la structure, le déroulement d'une journée.

Elle devra tenter durant ce temps-là de repérer un jeu qu'apprécie l'enfant et qui pourrait aider l'enfant à se séparer.

La personne référente de l'enfant l'accueillera lui et sa famille, dans la mesure du possible, sur tout le temps de l'adaptation à son arrivée et à son départ. Dès que l'enfant est accueilli en réguliers, c'est la personne d'accueil qui prend le relais.

Pour rappel, l'enfant a besoin, pour que l'adaptation se passe bien, de la répétition de l'expérience de séparation et retrouvaille, qu'on lui propose des jeux qu'il apprécie, de son doudou, de repères temporels.

B. La séparation

L'adaptation permet à l'enfant de faire l'expérience de la séparation de manière progressive.

Pour qu'elle se passe de la manière la plus sécurisée possible, nous allons dialoguer au maximum, expliquer à l'enfant que papa et maman s'en vont mais vont revenir. Notre rôle est également d'écouter, rassurer l'enfant mais aussi les parents, de les accompagner de manière individuelle en proposant à l'enfant un câlin ou un jeu. Nous pouvons également proposer de faire signe par la fenêtre, de prendre le doudou, l'essentiel est d'essayer d'être le plus disponible possible pour faciliter la séparation et mettre des mots sur les ressentis.

Il est important de valoriser la séparation, se séparer c'est grandir. Si l'enfant pleure ce n'est pas forcément négatif ou contre eux, il exprime ses sentiments ce qui est une chose positive.

Un parent peut entrer dans la structure pendant les premiers temps mais bien qu'il soit important de prendre le temps, la séparation ne doit pas s'éterniser. C'est à nous d'accompagner les parents à partir, même si c'est difficile, en expliquant que plus on attend, plus c'est difficile pour l'enfant. Attention tout de même à les accompagner, à verbaliser leur départ, pour que l'enfant soit informé même si c'est difficile pour eux. Pour l'enfant, ça favorise un repère et représente l'assurance de ne pas être abandonné et que les parents reviendront le chercher.

L'enfant peut vivre ce moment avec son doudou/sucette où objet qu'il aura choisi afin de lui apporter sécurité, réconfort et soutien dans ce nouvel environnement.

Par ailleurs, l'instauration de repères visuels et spatiaux peut favoriser ce temps (installation de la salle, mise à disposition de jeux dont l'enfant se sert pour se séparer...).

L'équipe a la possibilité d'échanger sur des moments de séparation difficile soit en équipe ou en analyse de la pratique afin de permettre de prendre du recul et adapter nos pratiques à chaque situation.

2. Accueil/ arrivée - Départs : transmissions au quotidien

Partie retravaillée le 03/03/2021

A. L'accueil

Accueillir c'est recevoir la personne dans un lieu, montré que l'on est là pour accueillir, il y a une interaction humaine. C'est un moment où il est important de pouvoir rassurer, aider à gérer le stress de la séparation, la faciliter. L'accueil est aussi un temps privilégié pour la transmission.

Pourquoi accueillir ?

Pour que parents et enfants se sentent à l'aise, pour favoriser un climat serein et favoriser le détachement.

Comment ?

Être disponible, à l'écoute.

Qu'est ce qui est important durant ce moment d'accueil ?

Rassurer parent et enfant

Instaurer un climat de confiance

Ecouter ce que les parents veulent partager

Prendre le temps d'être disponible

Echanger sur l'enfant

Comment on y parvient ?

En favorisant des repères visuels (aménagement de l'espace)

Laissant le temps de séparation nécessaire à chacun

En prenant le temps d'écouter

En ayant une personne autre que celle de l'accueil de disponible

En invitant l'enfant à aller vers un jeu qu'il apprécie

En mettant des mots sur la séparation

En étant souriant, en faisant attention à nos gestes, notre attitude et en veillant à ne pas être intrusif

B. Le départ

Le soir est un moment synonyme de retrouvailles. Il est important de laisser le temps à l'enfant de quitter l'espace de jeux mais aussi de laisser du temps aux retrouvailles entre parents et enfant.

Lors de nos échanges sur le déroulement de la journée, il est important d'avoir une attitude rassurante et de renvoyer une image positive de l'enfant. Il faut veiller à respecter le temps nécessaire à chacun et ne pas précipiter ce moment.

C. Organisation concrète des arrivées et départs

Pour les arrivées, nous allons les organiser de façon à ce que 2 parents puissent rentrer, lorsque c'est possible. Il faudra respecter un sens de circulation qui sera expliqué et marqué par l'équipe. De cette façon, un parent pourra déshabiller son (ses) enfant(s) et installer ses affaires pendant qu'un autre pourra aller auprès de l'équipe pour faire la relève.

A Leyrieu et Hières sur Amby, ça ne change pas, tout se fera dans le hall, il y aura juste 2 espaces définis.

Pour Saint Romain de Jalionas, le matin les parents pourront rentrer dans le sas d'accueil pour déshabiller leur enfant, installer ses affaires et ensuite rentrer dans l'espace de vie et la sortie se fera par la porte côté cuisine (le soir sens inverse).

Pour Optevoz, même entrée et sortie mais organisation de la sorte qu'un parent pose les affaires côté sieste et passe ensuite côté salle de vie pendant qu'un autre rentre pour installer les affaires.

De manière générale, le sens sera le matin déshabillage ensuite transmission et le soir transmission ensuite habillage et donc un sens inverse le soir par rapport au matin.

D. Les moments de transmission

La transmission c'est l'ensemble des échanges oraux et écrits qui permettent aux professionnels une meilleure prise en charge individuelle de l'enfant pendant sa journée d'accueil et aux parents de se représenter la journée vécu par leur enfant.

Faire le lien permet d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant,

prendre en compte ses habitudes, ses émotions, ses humeurs.

L'équipe soulève la question de la transmission des informations une fois l'enfant arrivé. La personne chargée de l'accueil collecte les informations mais comment faire passer aux collègues ? Il est important notamment pour les bébés d'avoir les informations. Afin de ne pas parler au-dessus des enfants, il est décidé que la personne d'accueil ira à la rencontre de la personne en salle pour transmettre les informations avant la collation (9h45 maximum) en prenant le soin de vérifier que le troisième membre de l'équipe est bien auprès des enfants. La transmission des informations doit se faire en retrait des enfants.

Pourquoi ?

La transmission permet de recevoir et donner des informations qui concernent l'enfant ou la transmission d'un savoir.

Communiquer ses observations, le déroulement de la journée de l'enfant mais aussi lors de la transmission du matin, de prendre en compte les habitudes, émotions et humeurs de l'enfant.

Assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

Rassurer les parents, répondre à leurs questions.

Communiquer sur la vie de la structure.

Communication et contenu des transmissions

Le matin

On va demander à la personne qui accompagne l'enfant comment il va. La personne d'accueil profite de ce moment pour communiquer des informations sur la structure ou bien distribuer des papiers si c'est nécessaire.

Le soir

C'est un moment d'échanges plus long où la personne d'accueil va communiquer les observations de la journée sur l'enfant. Nous n'évoquerons les selles qu'à la demande des parents où en cas de situations particulière afin de centrer les échanges sur des anecdotes, moments de jeux et ainsi ne pas s'éterniser sur les repas et les selles.

La personne d'accueil peut parler des progrès mais tout en laissant la possibilité aux parents de les découvrir, par exemple, si un enfant fait ses premiers pas dans la structure nous attendrons que les parents le constatent par eux même.

Espace

Espaces délimités par des barrières. Le soir l'espace sera davantage étendu car il a y plus de monde en même temps au moment des départs.

Posture du professionnel

Le matin

Il est important que le professionnel veille à inclure autant que possible l'enfant à l'échange, en se mettant à sa hauteur. Ne pas être intrusif laisser le parent nous livrer ce qu'il souhaite. Laisser le temps qu'il faut à chaque enfant. Accompagner la séparation (invitation aux jeux, bras, coucou à la fenêtre). Prévenir l'enfant du départ du parent, les aider à dire au revoir.

Le soir

Inclure l'enfant dans la conversation, une personne reste avec le groupe.

Remarques sur les temps accueil

Favoriser échanges sur d'autres moments ? Café des parents ou reports au lendemain

Ouverture aux parents lors des départs et arrivées ? Inconvénients : on est moins vigilant et donc moins de sécurité pour les enfants dont les parents ne sont pas encore arrivés. Positionnement inconfortable pour la personne d'accueil.

Avantages : ouvrir nos portes, permettre aux parents de passer un moment de jeu avec les enfants, diminuer l'effet de masse lorsque tout le monde arrive en même temps. En conclusion, pour l'itinérance pas de possibilité pour les parents de rentrer dans l'espace de vie car compliqué de le mettre en place, lieu pas adapté pour cela.

Eviter d'être derrière le bureau

3. Temps du repas et du goûter

A. Repas

Pour l'enfant, le repas représente un moment :

- de convivialité

- de plaisir
- de partage
- d'échanges avec les adultes et les enfants présents à sa table
- de découverte des goûts, saveurs, texture des aliments
- de développement de son autonomie (se servir d'un couvert, de l'eau, jeter ses déchets...)
- d'apprentissage des principes de la vie en collectivité (attendre son tour, patienter,...)

Les objectifs que l'on veut atteindre sur ce temps-là :

- Satisfaire la faim de l'enfant et répondre à ses besoins physiques et à sa croissance (besoin primaire)
- Respecter le rythme, la place et l'appétit de chaque enfant
- Introduire des repères pour l'enfant (horaires, place, ...)
- Respecter ce que mange l'enfant (plats préparés par les parents)
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Faire de ce moment un temps serein et convivial
- Faire que l'enfant soit à l'aise et se sente en sécurité
- Accompagner l'enfant dans le respect des règles de la vie en collectivité
- Rendre au maximum l'adulte disponible pour répondre aux besoins de l'enfant
- Favoriser les temps d'échanges
- Respecter les règles d'hygiène

Les moyens que nous mettons en place pour répondre aux besoins de l'enfant et aux objectifs fixés

Planning des tâches clair qui permet de rendre disponible le maximum d'adulte.

Ne pas forcer un enfant à manger.

Ne pas instaurer de chantage ou de punition.

Proposer notre aide et non pas lui imposer.

Nommer au maximum ce qu'il mange.

Donner des repères : chanson du bon appétit systématiquement avant le service du repas

Passage à table à heure fixe (11h30) pour les plus grands. Pour les bébés, respecter leur propre rythme lié à l'alimentation.

Organiser 3 tables maximum. Lorsqu'il y a des bébés, ne faire que 2 tables lorsque c'est possible (6 enfants maximum par table).

Lavage des mains avant repas et proposition aux enfants après le repas de se laver avec un gant le visage et les mains. Un miroir est mis à disposition et l'adulte accompagne ce moment.

Être vigilant sur les boîtes type « Tupperware » contenant les repas des enfants, ne réchauffer les plats dans ces boîtes que lorsqu'il y a le logos chauffage au micro-onde, sinon transvaser dans bols ou assiettes de la structure.

Application des règles par l'ensemble de l'équipe : on attend son tour, on se lève de table lorsque l'adulte l'autorise.

Adapter les couverts pour l'enfant une cuillère et/ou une fourchette.

On laisse l'enfant apprendre par lui-même, cela implique qu'il peut manger avec ses mains et se salir, l'amener progressivement à utiliser les couverts et son verre.

Mise à disposition d'une poubelle de table par table pour que l'enfant puisse participer (retirer l'opercule de son yaourt ou sa compote) et jeter ses déchets.

Placer les enfants afin de privilégier des tables homogènes en termes de capacité d'autonomie, la personne en charge de la préparation des repas s'occupera de la table où les enfants sont le plus autonomes.

Faire un plan de table et le revoir autant que possible au cours de l'année pour le réadapter.

Installation des tables par la personne en charge de la préparation des repas : bavoirs, verres, une bassine pour la vaisselle sale, une autre pour les boîtes individuelles appartenant aux familles et une avec les desserts.

Un adulte par table et reste assis tout le long du repas afin d'instaurer une atmosphère la plus sereine possible et éviter le plus possible l'agitation de l'adulte et donc des enfants.

Une personne référente par table qui gère l'organisation du repas de sa table : distribution des desserts quand elle juge que c'est le bon moment et invite l'enfant (un à la fois) à se lever pour apporter son verre et se laver avec le gant.

Faire un service table par table, finir par celle dont la personne de repas est référente.

La personne en charge des bébés sur la journée prépare les repas des bébés dans l'ordre qu'elle juge le plus adapté.

Prendre le temps, se poser à table.

B. La « collation »

Il s'agit d'un moment de partage où l'on se dit bonjour une fois tout le monde arrivé. Il a lieu le matin à 10h. Une fois tous à table, une même chanson est chantée systématiquement aux enfants pour se dire bonjour.

Il représente un moment convivial et un repère dans le temps pour les enfants.

La collation n'est pas un goûter, les enfants ayant déjà déjeuné à leur arrivée.

Ce moment permet aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs avec des jus de fruits ou légumes qui leur sont proposés ou encore de la tisane ou bien des fruits frais ou secs.

Nous proposons aux parents qui le souhaitent d'apporter la collation une fois par mois.

C. Le goûter

Les objectifs sont les mêmes que pour le repas mais avec une organisation un peu différente :

Horaire : 15h15

Les enfants levés après 15h25 ne participeront pas au goûter du fait de l'horaire des départs (15h50), afin, de finir le goûter suffisamment tôt et être ainsi disponible pour les transmissions des familles dès 15h50.

Les enfants peuvent s'asseoir où ils veulent.

La personne en charge des bébés donne en priorité le goûter à ces derniers.

Pour les plus grands, la personne en charge de ranger les lits prépare les goûters et installe les enfants à table et c'est la personne qui est en charge de rhabiller les enfants qui les rejoignent à table dès qu'elle est disponible.

Le lavage des mains est fait au moment du rhabillage.

D. Les goûters d'anniversaire

Ils sont l'occasion pour les enfants de souffler leur bougie à la halte-garderie avec les autres enfants.

Les parents sont libres de prévoir ou non quelque chose pour l'occasion et d'apporter ce qu'ils souhaitent. Il est demandé aux parents de noter les aliments présents dans les confections faites maison.

L'anniversaire sera célébré le matin lors de la collation.

4. Les temps de siestes et repos

Le sommeil est un besoin vital, nécessaire à la croissance et à la récupération physique et psychique de l'enfant. Le rythme de sommeil est différent entre chaque enfant, selon son âge, sa maturité et ses habitudes au domicile.

Sur la halte-garderie itinérante, les enfants sont couchés exclusivement les après-midis, après le repas pour les plus grands. Notamment sur les sites d'accueil où il n'y a pas de salle de sieste. Cependant, pour les sites où c'est possible et où on accueille les enfants de moins de 15 mois et en fonction des besoins, les enfants sont couchés le matin et/ou l'après-midi selon leurs signes de fatigue.

Pour l'enfant, la sieste / le repos représente un moment :

- ✓ De satisfaction du besoin de sommeil, vital à sa croissance
- ✓ De récupération pour tous
- ✓ De calme, de ressource
- ✓ De lâcher prise
- ✓ D'apaisement

Les objectifs que l'on veut atteindre sur ces temps-là :

- Respecter le repos / sommeil de l'enfant mais aussi celui des autres
- Respecter le rythme de chacun en prenant en compte les habitudes de l'enfant mais aussi le cadre de la collectivité
- Rassurer, sécuriser l'enfant
- Instaurer un climat serein, calme pour tous
- Mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser l'endormissement

Les moyens que nous mettons en place pour répondre aux besoins de l'enfant et aux objectifs fixés

Pour les plus petits, une personne référente sur la journée est donc en charge de l'organisation des siestes du matin.

Installation des enfants toujours à la même place avec leurs affaires personnelles, doudous et sucettes à disposition.

Tenter de diminuer la luminosité (installation barrières à HSA et SRJ).

Adaptation en fonction des besoins de l'enfant (endormissement dans les bras, présence de l'adulte, ...).

Prise en compte et surtout connaissance des habitudes de l'enfant et prendre le temps au moment des transmissions avec les parents pour mieux cerner les besoins.

Verbaliser au moment des changes.

Limiter les jeux au moment du rangement avant le repas pour éviter trop agitation avant le moment calme. Laisser seulement : dinette, poupées, garage et jeux tapis d'exercice. Retourner la tour et mettre sur le tapis de motricité des jeux « calmes ».

Instauration d'un temps calme avant la sieste de l'après-midi : si besoin, en cas de forte agitation du groupe, la personne de repas lit une histoire aux enfants, préalablement installés sur le/les tapis, afin d'apaiser les enfants, idéalement aux environs de 12h45. Le temps histoire/temps calme commencera même si tous les enfants ne sont pas changés, il se fait sur les tapis de motricité. Utilisation de la veilleuse tortue une fois les enfants couchés.

S'autoriser à différer un coucher pour un enfant trop agité.

Tous les plus grands, qui n'ont pas dormi le matin, sont invités à se coucher même s'ils ne dorment pas, ils se reposent.

Présence d'au moins un adulte au moment de l'endormissement. La personne doit être disponible, calme. Pas de livre, portable ou autre afin d'éviter la stimulation de la curiosité des enfants et ainsi favoriser leur endormissement. Si besoin d'avoir l'heure, seul le portable de la structure est autorisé afin de noter les heures d'endormissement et de réveil. L'adulte est présent également afin de pouvoir répondre au besoin de sécurité affective, rassurer et aider l'enfant à se rendormir si nécessaire lors des réveils.

Laisser le temps à l'enfant de se réveiller et de se lever.

Réaménager l'espace pour les levés de siestes, même configuration qu'après le repas mais salle rangée, prête à accueillir les enfants.

Le lever s'effectue de manière échelonnée en fonction du réveil spontané de chaque enfant.

Il est convenu que nous ne réveillons pas un enfant qui dort, dans le respect de son rythme de sommeil. Cependant, au vu des demandes répétées de certains parents pour réveiller leur enfant l'équipe a mené une réflexion sur le sujet.

Afin de nous guider pour nous positionner sur le sujet nous sommes partis de nos connaissances : un enfant de moins de 4 ans a besoin de faire une sieste, les besoins sont différents en fonction de chaque enfant et de ses habitudes à la maison, une sieste réparatrice dure environ 2h00 entre 12h30 et 15h30-16h00 (toujours en fonction des enfants) et qu'elle n'a pas d'incidence sur l'endormissement du soir.

Par conséquent, pour répondre au mieux à la demande de réveiller un enfant qui dort, tout en le respectant, nous avons fait le choix en équipe de laisser dormir l'enfant au minimum 2h00. Nous tenterons de connaître le cycle de l'enfant afin de trouver le moment idéal pour l'aider à se réveiller en douceur (parler à voix basse, toucher le visage, ouverture de la porte ou du volet). Si l'enfant ne se réveille pas c'est peut-être qu'il est encore dans son cycle de sommeil et donc nous le laissons dormir. Cela s'applique uniquement pour les enfants dont les parents font la demande de les réveiller.

5. Les changes et l'acquisition de la propreté

A. Le change

Le change répond à un besoin physique de l'enfant, il permet d'assurer son bien-être et son confort. Il nous permet également de repérer des difficultés de santé. C'est un moment privilégié entre l'enfant et le professionnel.

Les objectifs que l'on se fixe sur ce temps-là

- Assurer une bonne hygiène de l'enfant
- Respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant
- Favoriser l'autonomie
- Rassurer l'enfant sur ce qu'il va se passer
- Prendre son temps et être centré sur l'enfant, favoriser les échanges

Les moyens que nous mettons en place pour répondre aux besoins de l'enfant et aux objectifs fixés

Aménager autant que possible l'espace de change de façon à respecter l'intimité de ce moment

Essayer d'être le plus disponible possible

Éviter les discussions entre adultes au moment du change de l'enfant

Inciter les enfants un « peu trop curieux » à changer la couche des poupons

Préparer le nécessaire de change avant

Avoir toujours à disposition un flacon d'eau

Utiliser l'escalier pour accéder au plan de change

Proposer à l'enfant de prendre sa panière individuelle pour le rendre acteur

Amener l'enfant à être acteur de ce moment en aidant à enlever ses vêtements, basculer au moment du change...

Proposer à l'enfant de participer et non lui imposer

Autoriser l'enfant à apporter un jouet pour se rassurer si besoin

Parler à l'enfant, lui expliquer nos gestes, verbaliser ce qu'il ressent

Tendre vers une technique de change commune (sur le côté) pour favoriser les repères de l'enfant

Accepter que l'enfant puisse être changé par un autre

Ne pas demander à tout va « qui a fait caca ? » s'adresser de manière individuelle à l'enfant

B. L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté dépend d'une maturation physiologique et neurologique qui permet une maîtrise des sphincters et donc permet à l'enfant de pouvoir. Elle est également liée à une dimension psychologique et relationnelle principalement entre l'enfant et ses parents, d'où peut découler l'envie ou non pour l'enfant de devenir propre. Cette acquisition est également liée à la capacité de l'enfant de pouvoir dire qu'il a envie.

Cette étape nécessite de l'observation de la part des professionnels mais aussi un respect des différentes étapes pour l'enfant. Une collaboration avec les parents est indispensable.

Les objectifs que l'on se fixe sur ce temps-là

- Assurer une bonne hygiène de l'enfant
- Respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant
- Échanger/rassurer sur le sujet avec l'enfant mais aussi avec ses parents
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie
- Instaurer une cohésion entre la structure et la maison
- Informer/sensibiliser les parents sur le sujet
- Être à l'écoute, disponible

Les moyens que nous mettons en place pour répondre aux besoins de l'enfant et aux objectifs fixés

Attendre que la démarche vienne de l'enfant et/ou des parents

Proposer les changes debout dès que les capacités de l'enfant le permettent

Fermer la porte des toilettes pour privilégier la relation duelle et respecter l'intimité de l'enfant

Proposer à l'enfant le pot ou le réducteur

Faire participer l'enfant (habillage, déshabillage, soin, porter sa panière individuelle)

Utilisation de serviette individuelle pour s'asseoir lors de l'habillage et déshabillage

Proposer de prendre un livre si besoin

Permettre à 2 enfants de venir ensemble sauf si on sent une gêne de l'un ou de l'autre

Changer l'enfant quand il y a « un accident » sans le culpabiliser et dédramatiser l'acte, le rassurer en lui expliquant que cela peut arriver, que ce n'est pas grave

Ne pas instaurer de chantage

Accepter qu'un enfant qui était propre puisse avoir ponctuellement de nouveau besoin d'une couche

Laver les mains après chaque passage aux toilettes

Dialoguer et être à l'écoute des parents et de leur pratique pour savoir où en est l'enfant

Conseiller les parents si on voit qu'ils adoptent une attitude qui risque de renforcer une difficulté pour l'enfant (chantage, pression)

Communiquer avec l'enfant sur le sujet lors des moments de change

6. Hygiène et santé

L'hygiène et la santé regroupent l'ensemble des actes qui permettent le respect, le bien-être et le confort de l'enfant. Ils sont en lien avec la santé et l'hygiène de l'enfant (soin de nez, prise de médicament, changes...) mais également avec l'hygiène des locaux.

Les objectifs

- Veiller au bien-être de l'enfant
- Assurer une bonne hygiène (de l'enfant, du matériel et des locaux)
- Prévenir les risques de contagions/maladies
- Assurer les meilleures conditions d'accueil en termes de sécurité et bien-être de l'enfant
- Accompagner l'enfant à devenir acteur de son bien-être

Les moyens que nous mettons en place auprès de l'enfant

Lavage des mains réguliers et du visage lors des repas

Changer l'enfant dès que c'est nécessaire

Utilisation de serviette, gants, bavoirs individuels

Panier individuelle pour chaque enfant avec nécessaire de change

Mouchages de nez réguliers en cas de besoin

Utilisation de mouchoirs jetables

Inciter l'enfant à se servir pour se moucher seul

Remplir les fiches individuelles de traitement pour chaque traitement à administrer dans la structure

Sensibiliser les parents à veiller à la propreté et le bien-être de leur enfant

Les moyens que nous mettons en place au sein de la structure

Nettoyage et désinfection des jeux selon le « planning » et plus en cas de risque de contagion

Nettoyage des tapis de sol tous les soirs

Faire nettoyer les locaux avant notre arrivée

Utiliser et mettre en application le protocole de santé, d'hygiène et de désinfection

Laver systématiquement les pots et réducteurs après chaque utilisation avec spray désinfectant (lavette rose pour nettoyer et carré de serviette pour essuyer)

Utiliser une serviette individuelle pour les changes debout

Utilisation de papier jetable pour plan de change, désinfecter au spray après chaque change (lavette jaune + serviettes individuelles).

Se laver les mains après chaque change, à défaut, utiliser solution hydro alcoolique

Nettoyer tables/chaises/sols/vaisselle après chaque repas, goûters et activités ayant sali

Mettre les repas au réfrigérateur dès que possible, vérifier les dates de péremption

Utiliser des chaussures propres à usage exclusif pour la structure et des surchaussures pour les personnes extérieures

Demander aux parents de fournir du linge propre en quantité suffisante

Mettre les chaussures des enfants dans l'entrée et non dans les casiers individuels

7. Moments de jeux, activités

Le jeu est l'activité principale de l'enfant, ces temps de jeux et d'activités aident l'enfant à se construire physiquement, socialement et intellectuellement. C'est un moment de plaisir, de découverte, d'expérimentation et d'échanges où l'enfant met en pratique ses compétences et connaissances et où l'adulte va l'aider à progresser. Ces moments participent à la socialisation de l'enfant et développent sa communication. La notion de plaisir est primordiale, l'enfant a également le droit de ne rien faire ou de s'isoler.

Il est important de rappeler que nous ne visons pas d'acquisition et d'apprentissage spécifiques, c'est un moment de plaisir pour l'enfant.

L'adulte reste disponible, vigilant et respecte ce qui se passe. L'observation est primordiale sur ces temps-là.

Pourquoi mettre en place des temps de jeux ou des activités éducatives ?

Pour répondre aux besoins de l'enfant, elles sont essentielles à la construction de sa personnalité, de son identité, son estime et sa confiance en soi

Favoriser les échanges entre enfants, la socialisation

Développer l'autonomie de l'enfant

Laisser place à l'imagination, la créativité de l'enfant

Prendre du plaisir, s'amuser

Rompre avec les moments du quotidien (sieste, repas)

Pour aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités

Favoriser le langage, le partage, la découverte et la compréhension

Apprendre des règles et les respecter

Vivre et/ou mettre en scène des expériences

Exprimer ses émotions

Différentes formes d'activités

Activités dirigées ou semi-dirigées

C'est un temps où l'on propose des activités aux enfants. L'enfant doit comprendre et respecter une consigne donnée par l'adulte.

Dirigée : attente d'un résultat, avec une consigne de l'adulte

Semi dirigée : activité proposée qui respecte une règle mais sans attente de résultat (livre, dessin, par ex)

Intérêt ?

Manipuler, découvrir, expérimenter, créer, développer des compétences (motrices, sensorielles, intellectuelles, langagière), développer la concentration, l'attention de l'enfant. Elles permettent d'introduire des notions de consignes, de règles et de respect. Permet de favoriser les temps individuels ou en petit groupe.

L'enfant est libre de participer à l'activité, elles sont proposées et non imposées. L'adulte a une posture d'accompagnement et d'encouragement pour aller jusqu'au bout de ce qu'il a entrepris, il veille à ne pas mettre en difficulté l'enfant. L'activité doit être réfléchi et adaptée aux capacités des enfants.

Quand ?

Dirigée : le matin après la collation avec un roulement toutes les 2 semaines

Semi dirigée : selon les besoins de l'enfant et la disponibilité de l'adulte (matin au moment de l'accueil, levé de sieste...) ou lorsque nous ressentons que le groupe a besoin d'être posé, de se recentrer.

Jeux libres

Mise en place d'espaces, permanent ou semi-permanents, aménagés et réfléchis en équipe, adaptés aux enfants et où chacun est libre d'aller où il veut pour jouer avec ce qui est mis à disposition. L'enfant est libre d'investir ou non les lieux et jouets mis à disposition et de passer d'un jeu à un autre quand il le souhaite, selon ses envies et besoins.

Intérêt ?

Développer son imagination, permettre à l'enfant de découvrir, faire des expériences par lui-même. Permet l'apprentissage des relations sociales, de prendre en compte l'autre et trouver sa place au sein d'un groupe. C'est un espace où l'enfant peut produire ou reproduire des scènes. Il favorise l'autonomie et la sérénité puisqu'il permet de diminuer les frustrations. L'enfant a le droit de détourner un objet de sa fonction première, dans le respect de sa sécurité et celle des autres.

L'adulte doit veiller à offrir des espaces de jeux variés, en veillant à renouveler régulièrement les espaces. Il ne doit pas s'imposer ou être intrusif et intervenir que si nécessaire, en laissant autant que possible les enfants gérer les conflits éventuels (verbaliser ses sentiments). Il a un rôle contenant et sécurisant et devra, dans la mesure du possible, se placer en priorité sur le tapis d'exercice pour veiller à la sécurité des plus petits mais aussi pour éviter d'interférer dans les jeux symboliques, sauf si demande de l'enfant.

Quand ?

Toute la journée en veillant à une remise en ordre régulière.

Situation d'expérimentation (transvasement, jeux d'eau...)

Elles participent à l'éveil sensoriel, au développement cognitif de l'enfant, à la découverte de son corps. L'adulte pose des mots sur ce que fait l'enfant, ce qu'il peut ressentir.

Intérêt :

Permet de découvrir des formes, des textures, des volumes, des masses. L'enfant apprend sur lui, sur ce qui l'entoure. Développe la notion de plaisir de toucher, de transvaser.

8. Aménagement de l'espace

Les espaces de jeux sont installés de manière identique chaque jour afin d'offrir des repères à l'enfant. Il est primordial de penser l'aménagement de l'espace pour qu'il soit rassurant et permettre à l'enfant d'expérimenter en fonction de ses besoins.

Les objectifs

- Apporter des repères aux enfants et aux adultes
- Apporter une sécurité physique, psychique et affective
- Mener une réflexion sur les espaces de jeux mis en place
- Inviter l'enfant à jouer, donner envie
- Canaliser les enfants

Les moyens que nous mettons en place pour l'accueil des familles

Espace suffisamment grand, délimiter l'espace avec des barrières, panières individuelles pour l'accueil de chaque enfant, zones délimitées (sieste, repas, accueil).

Les moyens que nous mettons en place pour l'accueil des enfants

Espaces définis et variés.

5 espaces mis à disposition des enfants :

- Espace moteur : le plus près de l'entrée (besoin de courir, grimper, se balancer, ...)
- Espace jeu symbolique de jeu de rôles : dinette, poupées, bricolage, déguisement
- Espace jeu symbolique de jeu mise en scène : garage, ferme pour développer l'imaginaire

- Espace jeu de construction : s'exerce à des gestes précis, développe sa motricité fine
- Espace tapis exercice : le plus éloigné de l'entrée (endroit calme) qui comprend un coin bibliothèque

L'organisation permet à l'enfant d'avoir des repères spatio-temporels et lui permet de comprendre comment respecter le jeu de l'autre (par exemple, on ne saute pas dans l'espace calme mais on peut sauter dans l'espace moteur).

Il faut essayer de délimiter l'espace lors des activités avec des barrières pour éviter d'être envahi par les autres enfants de même pour l'espace de change.

Sieste : favoriser les espaces individuels à l'aide des barrières pour les sites où il n'y a pas de dortoir.

La place des professionnels et espace pour l'équipe

Place de l'adulte : dans l'espace tapis exercice afin d'assurer la sécurité physique et affective des plus petits et si possible un autre vers espace moteur pour sécurité physique.

Installation d'un « bureau » le plus proche de l'entrée vers le lieu d'accueil.

9. Rangement et remise en ordre

A. *Le rangement*

Objets, jouets non mis à disposition des enfants, retirés de l'espace d'accueil ou de jeux.

Quand ?

Avant le repas pour préparer le temps calme et en fin de journée.

Pour le rangement du soir, rassembler les jeux par espace pour favoriser le rangement mais attendre le départ de l'ensemble des enfants pour ranger.

Le rangement ne doit pas mettre l'enfant dans une situation d'attente de ses parents ou bien renvoyer au parent qu'il est attendu ou en retard.

A 16h30, le rangement commence, même si un enfant est toujours présent.

Implication des enfants ?

Le soir : caisses de construction et tapis exercice mises à disposition des enfants pour inciter à ranger.

B. La remise en ordre

Remise en place des espaces de jeux, tout en les laissant à la disposition des enfants.

Pourquoi ?

Pour amener l'enfant à jouer de nouveau, donner envie et offrir la possibilité à l'ensemble des enfants de jouer avec les jouets mis à disposition. Assurer la sécurité et éviter trop d'agitation. Facilite également la transition d'un moment à un autre. Instaure des repères dans le temps et fait découvrir la notion de l'ordre.

Quand ?

Au moment de la collation

Avant le repas

Avant la sieste

Autant que nécessaire

Implication des enfants ?

Chanson pour favoriser un repère avec agitation d'un bâton de pluie et incitation des enfants à participer.

Étiquettes sur les tours de rangement pour que les enfants visualisent ce qui doit être remis en place et où.

II. La place des parents dans la structure

Partie retravaillée le 17/02/2021

1. Participation et intégration des familles à la vie de la structure

Pourquoi faire participer les familles ?

Pour plus d'échanges, de partage

Faire connaître la structure et l'équipe

Développer le lien de confiance

Créer lien social et développer un lien entre les familles

Amorcer un soutien à la parentalité

Pour que les parents se représentent la vie en collectivité et se rassurent sur le déroulement de la journée de leur enfant

Actions mises en œuvre actuellement

Rencontres : café des parents, fêtes de fin d'année, activités et sorties extérieures, temps de réunion

Communication : transmissions du quotidien, affichage (système de 2 panneaux) pour informations sur la halte-garderie mais aussi sur des conférences ou rencontres extérieures

Diffusions : livrets photos, panneau affichage sur la communication gestuelle

Diffusions et communication : mise en place d'un blog et espace photos sécurisé - partie blog pour diffuser informations ponctuelles, accompagnement parentalité (diffusion articles, idées activités...) - hgi-bebebus.blogspot.com

Sollicitations : participation aux collations, invitation à participer aux activités, sollicitation pour qu'ils puissent proposer une activité. Proposition systématique de participer à une activité par trimestre.

Actions ponctuelles

Rencontres thématiques avec un intervenant extérieur, 2 conférences par année de prévues.

Questionnaires pour recueillir leurs avis, envies, remarques (dernier fait en décembre 2020).

2. Les manifestations festives

Deux moments sont privilégiés au cours de l'année : la fête de fin d'année qui a lieu courant juin-juillet et celle de Noël.

Ce sont des moments durant lesquels les enfants et les parents sont réunis tous ensemble avec l'équipe.

Ils sont l'occasion de :

Rassembler, passer un moment agréable, convivial.

Marquer les moments forts de l'année.

Permettre aux parents de participer.

Favoriser rencontres entre familles.

Permettre aux familles qui le souhaitent de s'investir.

III. Intervenants et activités extérieures

Au cours de l'année, enfants et parents peuvent être amenés à être en contact avec d'autres personnes que l'équipe. Ces rencontres, encadrées et pensées, sont l'occasion pour les enfants de faire d'autres rencontres et s'éveiller au monde qui les entoure.

1. Les intervenants extérieurs

Médecin référent de la structure : intervient ponctuellement dans le cadre du protocole de santé (PAI par exemple).

Les stagiaires : encadrés par une personne de la structure, ils sont amenés à être en contact à différents degrés avec les enfants en fonction de la durée de leur stage (observation à participation effective pour les tâches du quotidien). Nous informons les parents de l'arrivée d'un stagiaire au sein de la structure par système d'affichage.

Les parents : peuvent participer à une activité en soutien de la personne de l'équipe qui l'organise. Les enfants restent sous la responsabilité de l'équipe, aucun parent ne reste seul avec les enfants.

2. Les activités sur l'extérieur

Pourquoi ?

Pour favoriser les nouvelles expériences, pour plus de découvertes et rompre avec le quotidien.

Répondre à un besoin cognitif, visuel, pour développer la vision et éviter les troubles.

Favoriser la prise en charge en groupe plus restreint et sortir du contexte du collectif

S'ouvrir au monde extérieur, établir du lien.

Activités extérieures actuelles et que favorisent-elles

A noter que les sorties extérieures sont limitées du fait de l'organisation atypique de l'itinérance et en fonction des lieux d'implantation.

Sorties ponctuelles sur l'extérieur : les sorties 'nature' pour permettent de se dépenser, découvrir l'environnement, développer l'éveil de l'enfant.

Rencontre avec l'école : permettent aux enfants de concrétiser l'école, faire du lien, pour certain permettent de dédramatiser, se représenter le lieu.

Des visites sont organisées en fonction du nombre d'enfants concernés et en accord avec l'école. Des rencontres sont possibles sur Optevoz et Saint Romain de Jalionas. Lors de ces rencontres, au nombre de 2 maximum, les enfants visitent l'école et participent à un temps fort du quotidien de l'école.

IV. La communication gestuelle associée à la parole au Bébibus

Partie retravaillée le 17/02/2021

A la halte-garderie itinérante on pratique la communication gestuelle associée à la parole. Un agent a suivi une formation « signe avec moi » et a pu faire le lien avec l'ensemble des membres de l'équipe afin de l'appliquer au quotidien auprès des enfants.

L'intérêt de pratiquer la communication gestuelle :

La communication gestuelle est un concept de communication ludique que l'on peut pratiquer dès le plus jeune âge. L'utilisation de signes empruntés à « la Langue des Signes Française » permet aux enfants de disposer rapidement d'un large vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris de leur entourage en attendant que la parole se mette en place. Ainsi il aura plus de facilités à communiquer sur ses émotions, ses besoins essentiels.

Le principe consiste à « signer » les mots clés de la conversation (manger, boire, dormir, aimer, papa, maman, gâteau, caca, pipi, doudou, chaud, fatigué, content, merci...) avec l'enfant. Le geste est toujours associé à la parole.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'utilisation de la communication signée favorise le développement du langage oral, *la communication signée est à la parole ce que le « quatre-pattes » est à la marche.*

La mise en pratique sur la structure :

Les agents signent au quotidien, créent des outils (imagiers, affiches...). Une sélection de mots du quotidien a été faite par l'ensemble de l'équipe afin de l'appliquer plus facilement dans nos pratiques quotidiennes, exemple : bonjour, merci, eau, ...

Les agents signent mais il n'y a aucune obligation pour l'enfant, il est libre de reproduire ou non le geste. Elle est utilisée auprès de l'ensemble des enfants et pas seulement auprès des tous petits. Bien souvent, les plus grands reproduisent le geste auprès des plus jeunes et cela favorise également les liens entre eux.

En fonction du thème de l'année, qui est défini chaque début d'année scolaire, de nouveaux gestes sont introduits en lien avec le thème défini afin d'enrichir notre sélection de mots utilisés au quotidien.

Le lien avec les familles :

L'intérêt du lien avec les familles est essentiel pour présenter cette pratique et expliquer notre choix de la mettre en place, comme nous le faisons avec l'ensemble de nos pratiques éducatives. Bien souvent, l'enfant se met à signer et les parents ne le comprennent pas et il est dans nos mission de coéducation, de soutenir les parents et non de les mettre en difficultés en leur donnant les moyens de faire du lien entre ce qu'il se passe au sein de la structure et à leur domicile.

Pour cela, des ateliers de présentation, animé par un agent de l'équipe, sont proposés aux parents qui le souhaitent. Le nombre de participant est limité afin de favoriser les échanges et le dialogue. C'est un moment privilégié où l'on transmet aux parents l'intérêt de la communication gestuelle et où les signes utilisés sont présentés. Le nombre d'atelier varie d'une année à l'autre en fonction du nombre de demande de participation des parents.

Par ailleurs, des affiches sont mises à disposition au sein de la structure et des vidéos sont régulièrement mises en ligne sur notre blog afin de permettre au plus grand nombre de visualiser notre pratique sur le sujet.

V. L'évaluation du projet éducatif et pédagogique

Il est important d'évaluer la bonne conduite du projet. Cette évaluation se fera sur différents niveaux : les enfants, les familles, le personnel.

Les critères d'évaluation retenus découleront par exemple d'entretiens auprès du personnel, de questionnaires remis aux familles...

Ces derniers permettront d'apprécier la pertinence du projet éducatif et pédagogique de la halte-garderie et de le réajuster si besoin.

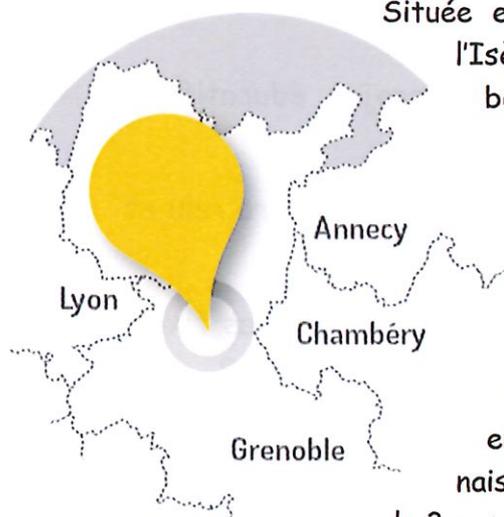
L'évaluation de ce projet se fera à chaque début d'année scolaire. Il sera relu et réajusté avec l'ensemble des membres de l'équipe.

Pour cela, nous partirons des valeurs et objectifs que nous nous sommes fixés. Avons-nous répondu ou non à ses objectifs ? Sont-ils toujours réalisables ?

Il s'agira alors de définir ce qui a été positif ou négatif au terme de l'année écoulée pour les différents acteurs : les enfants, les parents, l'équipe. A partir de ces constats il faudra réfléchir à tout ce qui aurait pu être optimisé et amélioré pour atteindre tous les objectifs du projet et réajuster en conséquence.

Le projet social

I. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné



Située en Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le Département de l'Isère, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au carrefour des grandes métropoles.

Créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs, elle compte 47 communes et plus de 76 630 habitants (données 2021).

Parmi eux, le territoire accueille 13 483 familles avec enfants, soit 43% des ménages ; il compte près de 800 naissances en 2019 (INSEE), et environ 2000 enfants de moins de 3 ans en 2020.

Aussi, les 40-55 ans représentent une part importante de la population. Cela caractérise le territoire par la présence de famille avec des jeunes enfants.

Enfin, la part des familles monoparentales a tendance à augmenter de façon générale et en particulier sur plusieurs secteurs (ex : les Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel, Leyrieu, etc.).

Globalement, le territoire des Balcons est un territoire en mouvement positif : les résidences principales évoluent bien plus que le niveau national, la taille des ménages diminue moins vite, la dynamique des nouveaux arrivants est très supérieure au niveau national. Cependant, des données locales pondèrent cette tendance, qui s'inverse dans quelques communes (ex : Crémieu, Chozeau).



La communauté de communes est compétente en matière de petite enfance pour l'ensemble des communes du territoire depuis janvier 2019.

Elle dispose de solutions d'accueil des jeunes enfants individuel et collectif :

- 9 crèches, 1 micro-crèche, 1 halte-garderie itinérante

- 3 relais petite enfance

Au total, l'accueil collectif public représente un volume de 255 places, et l'accueil individuel est assuré par plus de 520 assistants maternels, soit environ 1400 places.

Cela représente un taux de couverture de 69.9% (2020), soit conforme au taux départemental (70.7%), et supérieur au taux national (59.8%).

La politique petite enfance- enfance se veut ambitieuse et innovante pour les enfants du territoire et intègre un accompagnement des familles pour concilier les différents temps du quotidien.

II. Les lieux d'accueil

1. Caractéristiques géographiques démographiques et socio-économiques

A. Leyrieu

La commune de Leyrieu est située sur la pointe nord du département de l'Isère, village composé du bourg et de ses 2 hameaux, Sainte Marie de Tortas et Certeau, la commune est adossée aux falaises calcaires du plateau de l'Isle Crémieu.

Le village s'étend sur 6,5 km², elle est entourée par les communes de Saint-Romain de Jalionas, Vernas et Annoisin-Chatelans.

Population en 2019 : 871 habitants

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2019 : 136.3

Population par tranche d'âges :

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	714	100,0	788	100,0	871	100,0
0 à 14 ans	156	21,8	188	23,9	208	23,9
15 à 29 ans	116	16,2	97	12,3	116	13,3
30 à 44 ans	190	26,6	197	25,0	193	22,1
45 à 59 ans	131	18,3	156	19,8	184	21,1
60 à 74 ans	95	13,3	108	13,7	111	12,7
75 ans ou plus	26	3,6	42	5,3	60	6,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Naissances domiciliées en 2021 : 10

Nombre de ménages en 2019 : 328

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros : 24 620

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	472	487	537
Actifs en %	79,0	84,2	83,6
Actifs ayant un emploi en %	75,4	78,2	78,2
Chômeurs en %	3,6	6,0	5,3
Inactifs en %	21,0	15,8	16,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,7	6,8	5,9
Retraités ou préretraités en %	6,8	5,5	5,6
Autres inactifs en %	5,5	3,5	4,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

B. Saint Romain de Jalionas

Tout comme Leyrieu, Saint Romain de Jalionas est situé au Nord Isère en bordure du Rhône qui marque la limite avec l'Ain. Elle s'étend sur 1350 ha.

Population en 2019 : 3346 habitants

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2019 : 245.1

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 067	100,0	3 172	100,0	3 346	100,0
0 à 14 ans	653	21,3	631	19,9	663	19,8
15 à 29 ans	498	16,2	477	15,0	494	14,8
30 à 44 ans	695	22,7	656	20,7	649	19,4
45 à 59 ans	737	24,0	740	23,3	711	21,3
60 à 74 ans	362	11,8	524	16,5	615	18,4
75 ans ou plus	122	4,0	144	4,5	214	6,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Naissances domiciliées en 2021 : 31

Nombre de ménages en 2019 : 1302

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros : 25200

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	2 096	2 118	2 088
Actifs en %	73,7	75,7	78,8
Actifs ayant un emploi en %	69,3	69,7	72,7
Chômeurs en %	4,3	6,0	6,1
Inactifs en %	26,3	24,3	21,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	8,8	7,8
Retraités ou préretraités en %	9,7	10,3	8,7
Autres inactifs en %	7,3	5,2	4,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

C. Optevoz

Situé sur le plateau de l'Isle Crémieu, Optevoz compte aujourd'hui environ 850 habitants.

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2019 : 72,6

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	696	100,0	799	100,0	871	100,0
0 à 14 ans	171	24,6	189	23,6	198	22,7
15 à 29 ans	114	16,3	114	14,2	112	12,9
30 à 44 ans	179	25,8	214	26,8	183	21,0
45 à 59 ans	120	17,2	146	18,3	199	22,8
60 à 74 ans	66	9,5	85	10,6	135	15,5
75 ans ou plus	46	6,6	51	6,4	43	5,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Naissances domiciliées en 2021 : 3

Nombre de ménages en 2019 : 346

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros : 23 930

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	445	512	558
Actifs en %	80,7	82,9	81,1
Actifs ayant un emploi en %	72,6	75,3	75,4
Chômeurs en %	8,0	7,5	5,7
Inactifs en %	19,3	17,1	18,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,0	7,0	5,5
Retraités ou préretraités en %	6,6	5,6	8,0
Autres inactifs en %	5,8	4,5	5,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

D. Hières sur Amby

La commune se trouve à la jonction de deux unités morphologiques distinctes : l'Isle Crémieu et la plaine de l'Est Lyonnais, 150 m en contrebas.

Hières sur Amby compte aujourd'hui environ 1171 habitants.

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2019 : 134.1

Population par grandes tranches d'âges

	2008 %		2013 %		2019 %	
Ensemble	1 153	100,0	1 225	100,0	1 171	100,0
0 à 14 ans	246	21,3	271	22,1	215	18,4
15 à 29 ans	219	19,0	223	18,2	194	16,6
30 à 44 ans	265	23,0	251	20,5	216	18,5
45 à 59 ans	217	18,8	242	19,8	259	22,1
60 à 74 ans	135	11,7	159	13,0	204	17,4
75 ans ou plus	71	6,2	79	6,4	82	7,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Nombre de ménages en 2019 : 482

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros : 22390

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Ensemble	767	779	750
Actifs en %	77,3	79,3	79,6
Actifs ayant un emploi en %	70,1	70,3	72,1
Chômeurs en %	7,2	9,0	7,5
Inactifs en %	22,7	20,7	20,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,6	6,8	8,2
Retraités ou préretraités en %	8,2	8,5	6,2
Autres inactifs en %	8,9	5,4	5,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

2. Offre de service aux familles

A. Leyrieu

Leyrieu est un petit village qui dispose d'une école maternelle et primaire. Il n'y a aucun commerce mais le premier est situé à environ 5 kms (Crémieu). Une zone commerciale importante se situe à Tignieu, à 6 km de Leyrieu.

Niveau associatif, Leyrieu compte 11 associations différentes actives (sous des écoles, cirques...).

Depuis 2022, une micro-crèche a ouverte sur Leyrieu, proposant l'accueil de 12 enfants.

B. Saint Romain de Jalionas

Saint Romain de Jalionas a su conserver un caractère rural tout en offrant aux Jalioromains un centre commercial et un tissu associatif très diversifié.

On trouve de nombreux commerces : tabac presse, épicerie, boulangerie, boucherie...

Saint Romain de Jalionas fait partie des villes qui offre un accès aux transports en commun afin de se rendre dans les villes limitrophes.

Niveau associatif, la ville compte un grand nombre d'associations : sous des écoles, sportives, loisirs...Il y a une bibliothèque.

Pour la garde des enfants, on trouve une micro-crèche. Il y a également la possibilité d'accueillir les enfants chez les assistantes maternelles agréées.

C. Optevoz

Optevoz est un petit village qui dispose d'une école maternelle et primaire. Il y a plusieurs commerces de village : boulangerie, épicerie, coiffeur, fleuriste, vente directe de produits de la ferme, pizzeria, restaurant...

Une ludothèque est également présente sur le territoire ainsi qu'une bibliothèque avec des jours d'ouverture définis.

Il y a des arrêts de bus pour les enfants scolarisés mais pas pour accéder aux villes les plus proches. La majorité des habitants se déplacent avec leur voiture pour se rendre à leur travail.

Pour la garde des jeunes enfants, seulement 4 assistantes maternelles sont en activité sur Optevoz en 2022.

D. Hières sur Amby

Hières sur Amby dispose d'une école maternelle et primaire. Il y a plusieurs commerces de village : épicerie, café, snack, boucherie, coiffure. Il y a également un camping ainsi qu'un hôtel restaurant.

Une bibliothèque est également présente sur le territoire ainsi qu'un musée archéologique.

Il n'y a pas de transports en commun sauf pour les enfants scolarisés afin de se rendre au Collège.

Niveau associatif, on ressent 20 associations différentes actives (sous des écoles, patrimoines...).

Pour la garde des enfants, en 2022 Hières sur Amby a accueilli une micro-crèche dans sa zone d'activité. Il y a également la possibilité d'accueillir les enfants chez les assistantes maternelles agréées.

III. Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

L'équipe de la halte-garderie itinérante souhaite sensibiliser les familles à l'environnement. Pour cela, des sorties sur les espaces naturels sensibles sont organisées avec un partenaire du Département mais également en interne par les membres de l'équipe.

Pour cette année, le thème est « la sensibilisation à l'environnement ». Pour y

répondre, l'équipe propose des activités avec des matériaux recyclés (rouleaux de papier toilette, bouteilles...). La pâte à modeler est faite avec des aliments naturels, consommables.

Dans la prise en charge au quotidien, l'équipe favorise l'utilisation de serviettes individuelles en éponges afin de limiter l'utilisation de papier jetable lors des changes des enfants.

Pour la désinfection, elle se fait essentiellement avec des produits naturels (vinaigre blanc) et avec l'utilisation d'une machine à vapeur.

La Directrice
Laura Asperté


La vice-présidente
Nora Chebbi

